DLP 20-5-85509068

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES — MINISTERE DE L'AGRICULTURE ®
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 57
du 14 MAI 1985

V I G N E

MILDIOU :

Les pluies du 11, 12 et 13 Mai ont été suffisantes pour être contaminatrices et les risques d'apparition de mildiou sont en augmentation.

Un 1er traitement pourra être réalisé dans les parcelles atteintes en 1984, ainsi qu'en situations humides, bas fonds et parcelles situées en bordure de mer. Ailleurs attendre l'apparition de foyer primaire.

Vous avez le choix entre :

** Les fongicides à base de captafol, cuivre, folpel métirame de zinc, captane, carbatène, dichlofluanide, dithianon, mancopper, manèbe, mancozèbe, zinèbe et propinèbe. Ils sont* ***préventifs****. La protection dure 10 à 12 jours sans pluie (20 à 25 mm de pluie lessivent le produit).*

** Les fongicides à base de cymoxanil, ils sont* ***pénétrants****. La protection dure 10 à 12 jours même en présence de la pluie, ils ne protégent pas les organes formés aprés le traitement (SYPHAL, CUPROFIX, SYGAN, ANTEOR, FULVAX, REMILTINE, AVISO, DIAMETAN, NOVOFIX...) .*

** Les fongicides à base de phosethyl-al, metalaxyl, ofurace, benalaxyl et oxadixyl sont* ***systémiques****. Ils sont transportés par la séve. (MIKAL, RHODAX, ACYLON SUPER F, CALTAN, CALTAN C, VAMIN, GALBEN F, GALBEN M, PULSAN, SIRDATE).*

> ***RAPPEL*** *: ACYLON SUPER F, VAMIN, CALTAN C, GALBEN F et GALBEN M ne doivent pas être utilisés plus de 2 à 3 fois pendant la saison, sinon il y a risque d'apparition de souches résistantes.*

Tordeuses de la grappe :

Ne pas intervenir en préventif sur cette 1e génération. Attendre l'apparition des glomérules pour décider d'un traitement. Un prochain bulletin fera le point.

======================

P13

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant: P. DUFFAUD
Abonnement Annuel : 72 F.
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
ISSN 0399-9633